



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye
MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email mairie@cubzaclesponts.fr
Site www.mairie-cubzaclesponts.com

Conseil municipal du 18 MARS 2024

PROCES VERBAL

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- 1- Nomination du Secrétaire de séance,
- 2- Approbation du PV du Conseil municipal du 08 février 2024 (envoyé le 21/02/2024),

Commission Administration Générale :

- 1- **2024-011** : Acquisition par droit de préemption urbain des parcelles AL 51 et 216,

Commission Finances :

- 2- **2024-012** : Ouverture anticipée des crédits d'investissement (annule et remplace délibération n°2023-084),
- 3- **2024-013** : Restes à réaliser 2023 (annule et remplace délibération n°2023-082),

Commission Urbanisme / Voirie

- 4- **2023-014** : Classement dans le domaine public routier des parcelles AB 160-161 et 164 suite aux travaux du pont biais et déclassement de la voie ancienne,
- 5- **2023-015** : Rétrocession des voies, équipements et espaces verts du Lotissement « Le coteau de Mastas » et classement des voies dans le domaine public routier des parcelles AC 1323-1331-1322 et 1317,
- 6- **2023-016** : Rétrocession des voies, équipements et espaces verts du Lotissement « Le Sémaphore » et classement des voies dans le domaine public routier des parcelles AL 580-647-655-666-696-701-706-722-679-694 et 718,

Commission Appel d'Offre :

- 7- **2024-017** : Attribution du MAPA de travaux n°2023-INV-002 pour la remise en état de la voirie de la Redoute,
- 8- **2024-018** : Lancement d'un MAPA de travaux pour les travaux de voirie 2024,
- 9- **2024-019** : Lancement d'un MAPA de service pour les fouilles d'archéologie préventive - Château des 4 Fils Aymon,
- 10- **2024-020** : Lancement d'un MAPA de prestations intellectuelles pour la révision générale du plan local d'urbanisme,
- 11- **2024-021** : Lancement d'un MAPA de service pour les contrôles périodiques réglementaires,

La séance est ouverte à 18h36

Désignation du Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Pierre PRAT est nommé Secrétaire de séance.

Approbation des PV du 08 février 2024

Le procès verbal du Conseil municipal du 08 février 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Mot du Maire

- Manifestation de la grande randonnée qui relie Bordeaux à la Capitale dans le cadre des Jeux Olympique. Ils sont une centaine à arriver demain soir normalement. On parle de 130 personnes mercredi matin au départ. Le départ est fixé à 9h30, donc l'accueil se fera avant.
- Une étude complémentaire a été faite pour les pistes cyclables a été demandé avec une réunion samedi matin et je voulais vous indiquer que cela était dans l'urgence. Je trouvais que cela était mieux le samedi matin que le lundi.
- Attention pour les élections, il va falloir réfléchir aux permanences. Nous sommes moins nombreux et je pense que lors du prochain conseil il faudra s'organiser, surtout avec une amplitude qui peut aller jusqu'à 20h.
- Prochaines dates de réunion du Conseil Municipal : le 8 avril (vote du budget) et le 24 juin.

Les sujets suivants étant à l'ordre du jour :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le onze mars deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT –Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Maribel SOARES procuration à Nathalie TRIGANT
Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE

Absent(s) excusé(s) : Maribel SOARES – Nadia BRIDOUX MICHEL

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : -
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 11/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 11/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 18/03/2024

Hélène BURESI : Pourquoi nous m'étions nos déchets verts sur un terrain privé ?

Alain TABONE : Nous avons une autorisation verbale. De tout temps je pensais qu'il appartenait à la commune mais ce n'est pas le cas. Il convient de l'acheter par voie de préemption à la réception de la déclaration d'intention d'aliéner. On le gardera dans l'idée d'avoir un espace vert.

Hélène BURESI : Le fait qu'il soit classé et boisé n'apporte pas de restriction d'usage.

Alain TABONE : On sera déjà chez nous et on pourra organiser bien mieux les choses pour renaturer cet espace dans la continuité des parcelles attenantes.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir, par exercice du droit de préemption urbain, le bien sis lieu-dit Grate Cap référencé sous les numéros de parcelles AL 51 et AL 216, d'une surface de 3 681m², moyennant le prix de 5 700€, conformément au prix de vente indiqué sur la déclaration d'intention d'aliéner IA 033 143 24 J0003 afin de sauvegarder un espace naturel boisé, de renaturer les sols par la plantation d'arbres et de favoriser le recyclage des végétaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre l'ensemble des démarches visant à l'acquisition du présent bien par exercice du droit de préemption urbain, au prix fixé par la présente déclaration d'aliéner ou à la fixation judiciaire du prix devant le juge de l'expropriation en cas de désaccord du vendeur,
- **NOTIFIE** par lettre recommandée avec accusé de réception à Maître DAVID Bertrand, notaire à Bordeaux, 55 Cours Georges Clémenceau, à Madame BAJON Monique et à l'acquéreur évincé,
- **INSCRIRE** au budget primitif 2024, les crédits nécessaires à cette acquisition, compris les frais d'actes à la charge de la commune,
- **DESIGNE** Maître LATOUR, notaire à Saint André de Cubzac, comme notaire de la commune pour l'ensemble des démarches visant à l'acquisition du bien,

2024-012 : Ouverture anticipée des crédits d'investissements (annuel/remplace délibération n°2023-084)

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le onze mars deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT –Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Maribel SOARES procuration à Nathalie TRIGANT
Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE

Absent(s) excusé(s) : Maribel SOARES – Nadia BRIDOUX MICHEL

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : -
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 11/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 11/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 18/03/2024

Alain TABONE : Pour la donation Capdebos, j'ai demandé à la famille de payer la succession car on enlève une bonne épine du pied. Faute de ça, j'ai indiqué que la commune ne signera pas.

Hélène BURESI : Il y a un basculement par rapport à la délibération initiale de 110 000,00€.

Réponse des services : Il y a eu des arbitrages différents dans les commissions Finances qui ont changé l'approche budgétaire pour 2024. Il y avait également des sommes en RAR qui n'était pas inscrite au Budget primitif et ne pouvaient donc être indiquées comme telles.

Hélène BURESI : Les subventions ne sont pas inscrites forcément, comme celle de l'ANS.

Alain TABONE : Aujourd'hui le Conseil se prononce sur la demande de subvention.

Hélène BURESI : On ne se pose pas la question pour les jeux de l'école par exemple. Pour moi c'est la même démarche et j'ai du mal à suivre. De temps en temps on indique que l'on vote sans s'engager, et de l'autre c'est acté. On est dans une ambiguïté qui me dérange.

Gérard BAGNAUD : On commence par mettre les jeux sportifs extérieurs avant de commencer les travaux dans les deux ans, du tennis couvert.

Hélène BURESI : Non il faut que les travaux soient terminés dans les 2 ans.

Reprise de l'arrêté attributif de la subvention de l'ANS.

Il y a bien une date butoir mais la date de fin n'est pas précisée et une demande de prorogation peut être faite le cas échéant.

Hélène BURESI : La capacité représente qu'elle degré ?

Réponse des services : Un quart du budget de l'année n-1.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ANNULE** la délibération précédente n°2023-084 portant sur les ouvertures anticipées des crédits en investissement pour l'exercice 2024,
- **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits d'investissements pour l'année budgétaire 2024 dans la limite d'un quart des crédits d'investissement ouverts pour l'année budgétaire antérieure, soit : **669 460,72€** selon la répartition énoncée ci-avant,
- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de **669 460,72€** avant le vote du budget primitif 2024.

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le onze mars deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT –Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Maribel SOARES procuration à Nathalie TRIGANT
Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE

Absent(s) excusé(s) : Maribel SOARES – Nadia BRIDOUX MICHEL

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : -
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 11/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 11/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 18/03/2024

Hélène BURESI : Concernant l'ADEME cela ne prend pas en compte la partie France relance relative à la RD1010 qui n'est pas dans l'étude. Concernant les variations, qu'elles en sont les natures.

Gérard BAGNAUD : Il y a beaucoup de retard dans le dossier du port où il nous manque des situations qui nous empêche de solliciter des subventions. On bloque les factures à ce jour pour faire pression afin d'essayer de boucler ce dossier, qui est compliqué.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **ANNULE** la délibération précédente n°2023-082 du 14 décembre 2023 relative aux restes à réaliser 2023,
- **ADOpte** les états des restes à réaliser suivants : détails annexés à la présente le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à **393 111,18 €** et le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à **509 919,23€** ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,
- **DIT** que ces écritures seront reprises dans le Budget Primitif de l'exercice 2024.

2023-014 : Classement dans le domaine public routier des parcelles n° AB 160 – 161 et 164 suite aux travaux du Pont biais et déclassement de la voie ancienne

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PRAT

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le onze mars deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT –Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Maribel SOARES procuration à Nathalie TRIGANT
Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE

Absent(s) excusé(s) : Maribel SOARES – Nadia BRIDOUX MICHEL

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : -
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 11/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 11/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 18/03/2024

Hélène BURESI : Dans qu'elle commission nous envisagerons la suite à donner à la parcelle déclassée.

Jean-Pierre PRAT : Il faut faire attention, car l'ancien propriétaire possède la parcelle attenante. Il faudra faire venir un Géomètre pour clarifier la situation.

Hélène BURESI : J'ai un doute sur le point d'apport collectif.

Alain TABONE : Non il est bien chez nous.

Michel BARSE : La route est définitive. Car il y a des trous et le croisement est compliqué.

Jean-Pierre PRAT : Le département a prévu de reprendre aux beaux jours. Les travaux ont été faits après les études de ces derniers.

Hélène BURESI : Les croisements sont également diminuer pour réduire la vitesse aussi.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PRECISE** que le classement de la voie communal portant sur les parcelles AB n° 160, 161 et 164 (VC 30Bis) ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurée par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique,
- **APPROUVE** le déclassement de l'ancienne voie, de 27 mètres linéaires, dans les voies communales conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière,
- **APPROUVE** le classement de cette nouvelle voie, d'environ 53 mètres linéaires, dans les voies communales conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière,
- **DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant pour procéder aux formalités nécessaires et de signer tous actes et pièces s'y rapportant.

2024-015 : Rétrocession des voies, équipements et espaces verts du Lotissement « Le coteau de Mastas » et classement des voies dans le domaine public routier des parcelles de voirie
Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PRAT

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le onze mars deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT –Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA
Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Maribel SOARES procuration à Nathalie TRIGANT
Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE

Absent(s) excusé(s) : Maribel SOARES – Nadia BRIDOUX MICHEL

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : -
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 11/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 11/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 18/03/2024

Hélène BURESI : Quelle est notre intérêt de reprendre ?

Alain TABONE : Cela fait rentrer des linéaires de voirie, sur lesquelles sont basés certaines dotations. Il y aura dans les prochains conseils des régularisations plus anciennes qui sont aujourd'hui problématiques n'ayant pas été faites à l'époque. Dans le passé certains accords étaient avant tout verbaux. C'est pour cela qu'aujourd'hui on régularise.

Jean-Pierre PRAT : Il est aussi important de reprendre les équipements quand ils sont en bons états. Dans cette délibération, on ne parle pas de l'ensemble des espaces verts.

Hélène BURESI : C'est la volonté des colotis ?

Jean-Pierre PRAT : Oui.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** à l'ASL la possibilité de détacher de sa demande de rétrocession les parcelles AC AC 1334 – 1318 et 1336 au profite du Lot n°5 à la condition d'établir une servitude de passage au profite de la commune de Cubzac les ponts pour la canalisation d'évacuation des eaux pluviales située sur la parcelle AC n°1318, sous peine de remettre en cause la rétrocession globale ;
- **ACCEPTTE** la rétrocession de la voirie, des équipements communs et des espaces verts à la commune du lotissement « Le Coteau de Mastas » à la commune selon les modalités suivantes dont les plans de recollement sont annexés à la présente délibération à **titre gratuit** et comme suivant :
 - **Voies de desserte du lotissement (chaussées y compris trottoirs) :**
 - Parcelles AC 1323, AC 1331, AC 1322, AC 1317 → Allée des Vignes
 - **Espaces verts :**
 - Parcelles AC 1315, AC 1314
 - **Réseaux des conduits :**
 - Ils sont remis à la commune qui les met à disposition des opérateurs, moyennant le cas échéant, le versement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public.
 - **Réseaux et équipements de transport et de distribution de l'électricité et du gaz :**

- Ils sont remis à la Commune qui les met à disposition des autorités concédantes moyennant le cas échéant, le versement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public.
- **Autres réseaux (Adduction d'Eau Potable, Assainissement, Eclairage Public) :**
 - Ils sont remis à la Commune qui les met à disposition des autorités concédantes.
- **CONFIRME** la dénomination officielle de la voie de desserte du lotissement en « Allée des Vignes » conformément à la délibération n°2021-39 du 01 juin 2021 ;
- **ACCEPTÉ** le transfert de la propriété des terrains d'assiette des ouvrages remis ci-dessus et figurant au plan de repérage des nouvelles limites cadastrales annexé à la présente délibération comme suit :
 - **Parcelles AC 1323, AC 1331, AC 1322, AC 1317 :**
 - N° d'ordre : Voie Communale (VC) n°201
 - Dénomination de la Voie : Allée des Vignes
 - Longueur de la VC n° 201 : 140 mètres
 - Classée dans le domaine public communal de la voirie
- **PORTE** classement de la voie « Allée des Vignes » (nouvellement VC n°201) dans le domaine public de la voirie communal pour un total de 140 mètres linéaires ;
- **DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des voies communales conformément aux dispositions ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de la présente délibération et notamment les actes notariés de transfert de propriété, charge à la commune de payer les frais d'actes.

2024-016 : Rétrocession des voies, équipements et espaces verts du Lotissement « Le Sémaphore » et classement des voies dans le domaine public routier des parcelles de voirie

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le onze mars deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT –Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Maribel SOARES procuration à Nathalie TRIGANT
Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE

Absent(s) excusé(s) : Maribel SOARES – Nadia BRIDOUX MICHEL

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : -
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 11/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 11/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 18/03/2024

Jean-Pierre PRAT : Dans ce cas-là, c'est un lotissement où le promoteur est encore propriétaire.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la rétrocession des voies, espaces et équipements communs du lotissement « Le Sémaphore » à la commune selon les modalités suivantes dont les plans de recollement sont annexés à la présente délibération à titre gratuit et comme suivant :
 - **Voies de desserte du lotissement (chaussées y compris trottoirs) :**
 - Parcelles AL 580-647-655-666-679-694-696-701-706-718 et 722 → Rue du Tertre,
 - **Réseaux des conduits :**
 - Ils sont remis à la commune qui les met à disposition des opérateurs, moyennant le cas échéant, le versement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public,
 - **Réseaux et équipements de transport et de distribution de l'électricité et du gaz :**
 - Ils sont remis à la Commune qui les met à disposition des autorités concédantes moyennant le cas échéant, le versement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public,
 - **Autres réseaux (Adduction d'Eau Potable, Assainissement, Eclairage Public) :**
 - Ils sont remis à la Commune qui les met à disposition des autorités concédantes.
- **CONFIRME** la dénomination officielle des voies de desserte du lotissement en « Rue du Tertre » et « Impasse du Tertre » conformément à la délibération n°2020-17 du 03 mars 2020, et d'y faire installer les panneaux de nom des voies,
- **ACCEPTÉ** le transfert de la propriété des terrains d'assiette des ouvrages remis ci-dessus et figurant au plan de repérage des nouvelles limites cadastrales annexé à la présente délibération comme suit :
 - **Parcelles AL 580-647-655-666-679-694-696-701-706-718 et 722 :**
 - N° d'ordre : Voie Communale (VC) n°200

- Dénomination de la Voie : Rue du Tertre
 - Longueur de la VC n° 200 : 433 mètres
 - Classée dans le domaine public communal de la voirie
- **PORTE** classement des voies « Rue du Tertre » (nouvellement VC n°200) dans le domaine public de la voirie communal pour un total de 433 mètres linéaires,
 - **DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des voies communales conformément aux dispositions ci-avant,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de la présente délibération et notamment les actes notariés de transfert de propriété, charge à la commune de payer les frais d'actes.

2024-017 : Attribution du Marché à procédure Adaptée de travaux n°2023-INV-002 pour la remise en état de la voirie de la Redoute

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le onze mars deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT –Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Maribel SOARES procuration à Nathalie TRIGANT
Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE

Absent(s) excusé(s) : Maribel SOARES – Nadia BRIDOUX MICHEL

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : -

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 11/03/2024

Date d'affichage de la convocation : 11/03/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 18/03/2024

Hélène BURESI : On connaît cette entreprise.

Jean-Pierre PRAT : Oui, ils nous ont fait plusieurs travaux neufs dans les derniers lotissements.

Hélène BURESI : Il y a une grande vague d'ailleurs sur la voirie de la jonction de la voirie dans l'entrée du lotissement Le Vallon de la Minoterie.

Jean-Pierre PRAT : La route du lotissement doit être reprise et cela a été remonté.

Hélène BURESI : Il faudra rajouter également l'entrée dans ces remontés.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le Marché à Procédure Adpaté pour les travaux de remise en état de la voie de la Redoute de Cubzac les Ponts conformément au descriptif donné à l'Entreprise ETR – Entreprise de travaux routiers pour un montant de **444 988,32 € HT** soit **533 985,98 € TTC** (*offre variante après négociation*),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024 à l'opération 33 – article 2152.

2024-018 : Lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de voirie 2024**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PRAT**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le onze mars deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT –Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Maribel SOARES procuration à Nathalie TRIGANT
Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE

Absent(s) excusé(s) : Maribel SOARES – Nadia BRIDOUX MICHEL

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : -
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 11/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 11/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 18/03/2024

Jean-Pierre PRAT : C'est la deuxième partie de la voirie pour cette nouvelle année.

Hélène BURESI : Avons-nous prévu dans le descriptif des travaux, la prise en compte des écoulements des eaux comme sur la Rue de la Redoute.

Jean-Pierre PRAT : Cela n'est pas spécialement prévu sur ces travaux sauf sur la partie du Queyron. Il faut faire aussi la part des choses entre l'évacuation classique et l'évacuation exceptionnelle.

Hélène BURESI : Il faudra peut-être prévoir un appui technique de la Communauté des communes sur le sujet comme pour la Redoute.

Critère 1 - Valeur technique	55,00%
Sous Critère 1 - Critère Méthodologie de mise en œuvre / planning global avec phasage	
Sous-Critère 2 - Matériel, outillage et moyens de prévention et de sécurité spécifiques	
Sous-Critère 3 - Organigramme fonctionnel de l'équipe avec les missions spécifiques de chacun	
Sous-Critère 4- Nombre de personnes affectées aux études et aux travaux	
Sous-Critère 5 - Contrainte du site, d'accès et maintien des liaisons durant la durée des travaux (astreinte)	
Sous-Critère 6 - Moyens mis en œuvre pour la mise en application de la clause d'insertion sociale	
Sous-Critère 7- Moyens mis en œuvre en matière de protection de l'environnement	
Sous-Critère 8- Visite du site	
Critère 2 - Critère Prix	45,00%
Total Critères	100,00%

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** du lancement d'un marché à procédure adaptée pour la remise en conformité des voies indiquées dans le cadre du programme de travaux de voirie 2024,
- **ADOpte** les critères et les modalités de la consultation comme énoncés ci-avant pour lancer le marché à procédure adaptée,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour établir l'ensemble des documents de la consultation dans le respect des éléments indiqués dans la présente délibération,

2024-019 : Lancement d'un marché à procédure adaptée de service pour les fouilles d'archéologie préventive – Château des 4 Fils Aymon
Rapporteur : Monsieur Gérard BAGNAUD

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le onze mars deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT –Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Maribel SOARES procuration à Nathalie TRIGANT
Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE

Absent(s) excusé(s) : Maribel SOARES – Nadia BRIDOUX MICHEL

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : -
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 11/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 11/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 18/03/2024

Gérard BAGNAUD : On va être obligé de faire des fouilles avant les travaux. C'est plus classique donc les critères sont différents que la délibération précédente.

Hélène BURESI : On ne pourra pas avoir des fouilles sur la deuxième tour.

Cyril CHERIGNY : Il faudra également faire attention à ne pas dégradé le patrimoine pendant ces opérations.

Gérard BAGNAUD : Je précise déjà que la Maîtrise d'œuvre n'est pas toujours officiellement actée pour les travaux. On verra en fonction de nos retours aux demandes de devis et de notre prochain rendez-vous avec la DRAC pour faire le point sur le sujet.

Critère 1 - Valeur technique	50,00%
Sous Critère 1 - Visite sur site obligatoire	
Sous-Critère 2 - Projet scientifique d'intervention	
Sous-Critère 3 – Habilitation ou agréments	
Sous-Critère 4 - Planning prévisionnel détaillé selon les phases	
Sous-Critère 5 - Contrainte du site, mise à disposition du site et de sécurisation des lieux	
Critère 2 - Critère Prix	50,00%
Total Critères	100,00%

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** du lancement d'un marché à procédure adaptée relative à l'opération de fouilles archéologiques préventives sur le Château des 4 fils Aymon,
- **ADOpte** les critères et les modalités de la consultation énoncés ci-avant pour lancer le marché à procédure adaptée,
- **INFORME** la Maîtrise d'œuvre de la présente délibération,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour établir l'ensemble des documents de la consultation dans le respect des éléments indiqués dans la présente délibération,
- **DONNE** pouvoir au Maire, une fois le marché attribué, d'effectuer les démarches auprès de la Direction Générale des Affaires Culturelles pour solliciter une demande d'autorisation et en parallèle solliciter une demande de subvention auprès du Ministère de la Culture pouvant atteindre 50% du montant du marché.

2024-020 : Lancement d'un marché à procédure adaptée de prestations intellectuelles pour la révision générale du plan local d'urbanisme

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PRAT

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le onze mars deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT –Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Maribel SOARES procuration à Nathalie TRIGANT
Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE

Absent(s) excusé(s) : Maribel SOARES – Nadia BRIDOUX MICHEL

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

.....
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : -
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 11/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 11/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 18/03/2024
.....

Hélène BURESI : On budgétise seulement 30 000,00€ pour 2024. Avons-nous pu voir pour les questions de format et de compatibilité.

Réponse des services : Aujourd'hui tout est normé.

Critère 1 - Valeur technique	70,00%
Sous Critère 1 - Analyse de la situation et compréhension de la mission	
Sous-Critère 2 - Proposition d'une méthodologie adéquate au contexte local, à l'intégration des acteurs et partenaires, à l'accompagnement et au Conseil au processus décisionnel et à la concertation	
Sous-Critère 3 - Composition de l'équipe en adéquation avec la méthodologie et la procédure	
Sous-Critère 4 - Proposition d'un planning détaillé sur l'ensemble de la procédure incorporant la notion de risque dans le processus décisionnel et la concertation	
Sous-Critère 5 - Références récentes similaires	
Critère 2 - Critère Prix	30,00%
Total Critères	100,00%

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** du lancement d'un marché à procédure adaptée pour la révision générale du plan local d'urbanisme,
- **ADOpte** les critères et les modalités de la consultation comme énoncés ci-avant pour lancer le marché à procédure adapté,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour établir l'ensemble des documents de la consultation dans le respect des éléments indiqués dans la présente délibération,

2024-021 : Lancement d'un marché à procédure adaptée de service pour les contrôles périodiques réglementaires au sein des ERP de la commune
Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le onze mars deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT –Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Maribel SOARES procuration à Nathalie TRIGANT
Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE

Absent(s) excusé(s) : Maribel SOARES – Nadia BRIDOUX MICHEL

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : -

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 11/03/2024

Date d'affichage de la convocation : 11/03/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 18/03/2024

Critère 1 - Valeur technique	45,00%
Sous Critère 1 – Suivi informatique et modalités d'envoi des rapports	
Sous-Critère 2 – Procédures d'intervention et de restitution	
Sous-Critère 3 – Contenance des rapports	
Sous-Critère 4 - Planning prévisionnel d'intervention	
Sous-Critère 5 - Contraintes liées au site et au maintien de l'activité	
Critère 2 - Critère Prix	55,00%
Total Critères	100,00%

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **DÉCIDE** du lancement d'un marché à procédure adaptée en différents lots pour les contrôles et visites périodiques des bâtiments communaux,
- **ADOpte** les critères et les modalités de la consultation comme énoncé ci-avant pour lancer le marché à procédure adaptée, selon les différents lots déterminés,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour établir l'ensemble des documents de la consultation dans le respect des éléments indiqués dans la présente délibération,



Parole est donnée aux Adjoint

Gérard BAGNAUD, 1^{er} Adjoint :

- Compte Rendu de la Commission patrimoine a été envoyé. Deux sujets : mise en sécurité des 4 fils Aymon après la chute d'une pierre chez le voisin. Intervention rapide avec un filet de protection pour 8500€. Ce patrimoine nous coûte cher à entretenir également. A la MAM rue de la Gare, mise aux normes du tableau électrique pour cet ERP.
- Rdv le 8 avril avec l'ALEC pour faire des études énergétiques.
- Aménagement du parking du port avec parking, pétanque et terrain de football. Aide de la Communauté des communes pour assister dans ce projet. Des études vont être réalisées.
- La commission a décidé de faire des travaux à minima pour laisser des disponibilités à la voirie. Il y aura du fonctionnement mais pas trop d'investissement.
- La Commission de sécurité à la salle des fêtes s'est plutôt bien passée : des remarques mineures.
- Pour finir, nous devons recevoir bientôt le bulletin municipal. Un travail est encours sur la distribution de ce dernier à la suite des démissions afin de pouvoir combler les manques.

Nadia BRIDOUX MICHEL, 2^{ème} Ajointe :

- Absente excusée

Jean-Pierre PRAT, 3^{ème} Adjoint :

- Rendez-vous cette après-midi avec la responsable technique de ASF pour le nettoyage des abords de la rue du Basque qui est inondée par des bouchons de végétation, ne permettant pas un bon écoulement des eaux. Cela peut également provoquer des incendies l'été. Ils vont intervenir pour nettoyer.

Maribel SOARES, 4^{ème} Adjointe :

- Absente excusée

Cyril CHERIGNY, 5^{ème} Adjoint :

- Pas de remarque particulière.
- Pour la rue du Basque le SMICVAL doit intervenir pour finir les travaux du point d'apport collectif sans donner de délais bien précis.

Questions diverses

Réunion de samedi sur les pistes cyclables :

Hélène BURESI : Présentation du cabinet INGEROP de 3 scénarii possibles pour des travaux possibles sur la RD1010 en connexion avec les travaux du Département. Le premier scénario mixait les cyclistes et piétons. Et les deux autres scénarii qui séparent la partie piétonne et cycliste qui empiètent sur des places de stationnement. Le premier des scénari est le projet le plus coûteux qui a été écarté. Il y a plus de stationnement côté pharmacie que Mairie. La préférence est de laisser la voie cyclable côté pharmacie à la condition de créer du parking pour compenser et de flécher les parkings. La tendance est de pousser l'un des scénarii, ce qui ne préjuge pas de la réalisation des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h22.

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre PRAT



Le Maire

Alain TABON

